

# Plateforme BioImage et BioInformatique

## Charte de fonctionnement

*Modifiée le 21 juin 2012 à Strasbourg.*

*Ratifiée le 25 juin 2012 à Strasbourg.*

Cette charte a pour but de définir les règles de fonctionnement au sein de la plateforme BioImage et BioInformatique. Celles-ci permettent notamment de garantir une bonne qualité de service, de conserver une cohérence dans son évolution et dans l'intégration de ses apports et pour chaque partenaire de s'approprier les différents services de la plateforme.

### **Les ressources mises à disposition**

La plateforme met à disposition de ses utilisateurs

- un cluster de calcul composé d'une tête, de plusieurs noeuds, un SAN (Storage Area Network) représentant un espace de travail et un NAS (Network Area Storage) représentant une capacité d'archivage,
- un environnement de test composé d'un serveur dont la configuration logicielle se rapproche au maximum de celle de la production,
- une forge comprenant un serveur de contrôle de code source et une application de suivi de projet,
- un serveur de visualisation d'images de très haute résolution,
- un serveur de visualisation de gestion et d'analyse d'images issues de la microscopie,
- hébergement d'espace de stockage privé,
- une liste exhaustive et actualisée des programmes disponibles sur le cluster,
- des procédures permettant aux nouveaux utilisateurs de démarrer l'exploitation a minima de ces services.

### **Utilisation**

L'accès au cluster ainsi qu'à l'environnement de test s'effectue en mode terminal via le protocole SSH. Un accès HTTP/HTTPS à ces serveurs est prévu à terme afin de pouvoir définir et lancer des chaînes d'exécution depuis un navigateur.

L'accès à la documentation, aux images de haute résolution et au suivi de projet se fait via le protocole HTTP/HTTPS depuis un navigateur web.

Le serveur de contrôle de code source propose des dépôts Git et/ou Mercurial. Ils sont accessibles via leurs clients respectifs.

Le serveur d'images de microscopie est un serveur Omero. Son accès se fait via HTTP/HTTPS ou par l'utilisation de ses clients lourds.

# Partenaire

Un partenaire de la plateforme Biolmage est soit une des unités historiques à l'origine de la création de Biolmage en 2006 (IBMP, GMGM, Génolevure, Herbière de l'ULP) soit une entité ayant satisfait aux conditions définies dans la présente charte au chapitre Intégration/Partenaire. Dès lors, le partenaire s'engage à contribuer selon ses ressources et ses besoins au développement de la plateforme tel que défini par le comité de pilotage.

Tout partenaire est libre de demander au comité de pilotage son départ de la plateforme. Dans ce cas, concernant sa contribution matérielle, deux cas de figures se présenteront :

- pour un simple hébergement, il retrouvera l'entière propriété de ses matériels et devra les enlever de la salle ressource de Biolmage
- pour une contribution au cluster de calcul, à ses capacités de stockage ou à ses périphériques, il perdra la propriété du matériel et devra l'abandonner au profit de la plateforme et des partenaires restants.

En tout état de cause, il ne saura être remboursé entièrement ou partiellement des investissements immatériels qu'il aura effectué sur la plateforme. En revanche, ses données constitueront un bien propre qu'il devra supprimer de la plateforme dans un délai raisonnable.

Une liste actualisée des partenaires est présentée dans l'annexe I.

## Les comités

Les comités représentent les différentes populations en rapport avec la plateforme. A chaque comité est associée une liste de diffusion.

### Le comité de pilotage

Sa mission est de décider des orientations stratégiques de la plateforme (intégration d'un nouveau partenaire, investissement matériel, etc...).

Il est composé d'un représentant de chaque partenaire de la plateforme. De par la nature décisionnaire du comité, les représentants doivent avoir autorité à assumer les décisions du comité au sein de leur entité.

### Le comité technique

Le comité technique veille au bon fonctionnement technique de la plateforme. Il effectue une veille technologique permanente et se veut force de proposition. Enfin, il doit pourvoir réaliser une étude technique et financière à la demande du comité de pilotage.

Il est composé de Valérie Cognat, Magali Daujat, François Disdier, Gaël Pawlak et Jean-Luc Evrard. (annexe ?)

### Le comité utilisateurs

Tout utilisateur référencé de la plateforme fait partie, de fait, du comité utilisateurs.

## **Pilotage**

Le comité de pilotage est habilité à décider des orientations stratégiques, à définir le budget annuel et à présenter la réalisation des dépenses. Il est seul habilité à modifier la présente charte.

Il se réunit en session plénière une fois par an. Un compte-rendu des décisions est rédigé à l'issue de chaque session plénière et diffusée aux comités technique et utilisateurs.

Afin de promouvoir le consensus, les décisions se prennent à l'unanimité. Chaque partenaire dispose d'une voix. Ces votes sont exprimés lors des sessions plénières ou par échanges électroniques (courrier, sondage, ...).

## **Administration**

L'administration des serveurs est confiée au comité technique. Il est responsable des choix d'organisation et de configuration des serveurs. Il veille notamment à assurer le plus efficacement possible la sécurité des données ainsi que la disponibilité des services.

Il a en charge la création et la suppression des comptes utilisateur.

Il est admis qu'afin de parer à une urgence, le comité technique est autorisé à mettre en œuvre des évolutions techniques non coûteuses sans un aval préalable du comité de pilotage. Celui-ci en sera cependant informé.

## **Animation du comité utilisateurs**

La plateforme BiolImage et BioInformatique est une plateforme de partage de ressource et ne propose pas de service associé. Cependant, une animation du comité utilisateurs est formalisée afin de favoriser l'appropriation des différents services par chaque partenaire.

Le comité utilisateurs se veut le plus ouvert possible et est accessible à tous les utilisateurs de la plateforme. Il se réunit trois fois par an, au premier deuxième et quatrième trimestre. Les dates sont fixées en début d'années en dehors des vacances scolaires.

La participation est libre mais fortement encouragée pour créer une cohésion. Chaque partenaire doit être représenté à chaque réunion de comité utilisateurs.

Le contenu de ces réunions est libre et laissé au soin de ses animateurs. Il peut aussi bien s'agir de présentations que d'ateliers, de débats ou tout autre forme de communication jugée utile.

Les animateurs sont nommés en binôme pour un an. Ils doivent représenter deux partenaires distincts. Un roulement dans le temps des partenaires doit être effectué. La réunion du quatrième trimestre devra désigner, en consensus, le binôme de l'année à venir.

Si un nouveau partenaire est intégré à la plateforme, un de ses utilisateurs fera parti du binôme d'animateurs l'année suivant son intégration afin de faciliter celle-ci.

# Intégration

## Partenaire

Lorsqu'une nouvelle entité propose sa candidature à être partenaire de la plateforme Biolmage, celle-ci doit présenter le projet qu'elle souhaite mettre en œuvre au sein de la plateforme. Le comité technique est chargé d'évaluer la faisabilité technique du projet. Les investissements matériels nécessaires à la réalisation du projet sans perturber la qualité de service du cluster sont à la charge du candidat. Si le projet ne remet pas en cause la qualité de service, le comité technique propose des pistes d'investissement matériel.

A ce stade, le comité de pilotage décide si la candidature est retenue ou non et si oui quels investissements sont demandés au nouveau partenaire.

## Utilisateur

Chaque partenaire désigne un référent interne. Ce référent est en lien avec le comité technique pour effectuer une demande d'ouverture de compte pour un utilisateur.

Le nouvel utilisateur a à sa disposition des documents lui permettant une exploitation *a minima* des services proposés.

Il est invité à participer aux sessions de comité utilisateur.

Il est informé des coupures de service programmées.

## Projet

Lors de l'émergence d'un projet, le partenaire se rapproche du comité technique et lui expose les aspects techniques du projets. Si celui-ci risque de perturber la qualité de service du cluster, un investissement matériel est alors demandé au partenaire.

Le comité de pilotage est informé de ce nouvel investissement pour la plateforme.

## Programme

Lorsqu'un partenaire souhaite l'installation d'un programme sur le serveur, qu'il s'agisse d'un programme propre ou de celui d'un tiers, la procédure suivante est alors engagée.

1. Le programme est installé en environnement de test. Le comité technique constate l'absence de problème lié à la présence dudit programme.
2. La validation du fonctionnement est à la charge du demandeur. Celui-ci peut demander assistance au comité technique, uniquement dans un cadre d'adaptation à l'architecture du serveur.
3. Lorsque le programme est validé, il est déployé sur le cluster par le comité technique.
4. Le comité technique met à jour la documentation décrivant notamment l'accès au logiciel.

**Annexe I** - Liste des partenaires de la plateforme Biolmage  
et des membres du comité de pilotage au 27 juin 2012

<b>Unité partenaire</b>	<b>Membre du comité de pilotage</b>
ARN - UPR 9002	Sébastien Pfeffer
GMGM - UMR 7156 & Génolevure	Philippe Bertin
Herbier de l'UdS	Michel Hoff
IBMP - UPR 2357	Jean-Luc Evrard
RIDI - UPR 9022	Stéphanie Blandin